

Evaluation des risques professionnels et Document Unique



Objectifs



Etre capable de participer activement :

- A la mise en application d'une méthode d'évaluation des risques pour l'élaboration et la gestion d'un document unique
- A la consultation du CSE sur le document unique

Réglementation

A compter du 31 mars 2022, l'article L.4121-3 du code du travail disposera :

"Le comité social et économique est consulté sur le document unique d'évaluation des risques professionnels et sur ses mises à jour "

Accès de la formation aux personnes en situation d'handicap

- Nous consulter au préalable
- Supports et documents projetés en police MARIANNE préconisée pour les personnes dyslexiques

Public concerné

- Membres du CSE ou de la CSSCT

Pré-requis

- Aucun

Contenu

Le contexte réglementaire de l'évaluation des risques

- Les aspects réglementaires
- Les principes généraux de prévention

La mise en œuvre de l'évaluation des risques

- Le principe d'apparition du dommage et la notion de situation dangereuse
- La mise en œuvre d'un document unique : définition des unités de travail et présentation d'une méthode de cotations des risques

L'intégration des mesures de prévention dans un document unique

- Les différents niveaux de mesures de prévention
- Les critères d'efficacité et la notion de maîtrise des risques
- La proposition d'un plan d'action en lien avec l'EvRP

La réactualisation et la mise à jour de l'évaluation

- Comment faire vivre un document unique ?

Durée

- 1 journée de 7h de FFP

Dates

- A définir : compter au minimum un mois entre la demande et le début de l'action de formation

Evaluation des risques professionnels et Document Unique



Nombre de stagiaires

- Groupe de 10 personnes maximum

Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel : exposés didactiques, mise en situation, échanges

Modalités d'évaluation

- Tout au long de la formation, les participants sont invités à mettre en application les compétences visées :
- Plusieurs modalités d'évaluation des compétences sont prévues lors de cette manifestation : questionnaires, cas concrets, travaux pratiques
- Une évaluation des acquis de formation est prévue en fin de formation (QCM)

Validation

- A la fin de la formation, les participants se verront remettre une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et les résultats de l'évaluation des acquis de formation.

Profil de votre intervenante

- Formatrice en risques professionnels
- Formatrice agréée CARSAT Pays de la Loire sur les thèmes suivants : Evaluation des risques professionnels, Sauveteur Secouriste du Travail, Analyse de l'Accident du Travail et Salarié Désigné Compétent
- Intervenante en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) enregistrée à la DREETS des Pays de la Loire
- Formatrice et consultante en Risques Psychosociaux certifiée

Matériel et logistique

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur, paperboard, accès wifi et tableau blanc

Coût

INTRA

850€ HT (TVA 20%) soit 1 020€ TTC pour la journée de formation plus les frais de déplacement